

DÉLÉGATION DES PISCINES. « Les contribuables vont payer le prix fort »

L'annonce faite par la Ville de Dieppe et l'agglomération Dieppe-Maritime de vouloir financer de nouveaux bassins et la rénovation des piscines par un délégataire privé ne fait pas que des heureux. La CGT s'y oppose. Explications.

Une réhabilitation et deux nouvelles constructions. L'annonce faite le 3 octobre dernier par l'agglo Dieppe-Maritime de se saisir du dossier des piscines a été plutôt bien accueillie sur le territoire. Le projet serait de rénover la piscine d'Arques-la-Bataille fermée depuis 2014, et de réaliser deux nouveaux bassins : un bassin couvert de 25 m près de la pataugeoire des Bains sur le front de mer de Dieppe, un second de la même taille à la piscine Delaune, aux Vertus, à Saint-Aubin-sur-Scie.

Une délégation longue durée qui inquiète

De nouveaux équipements qui profiteraient à l'ensemble du territoire de Dieppe-Maritime et qui permettraient l'apprentissage de la nage à tous les enfants dans de bonnes conditions. Mais pour concrétiser ce projet, la collectivité a besoin de partenaires financiers. D'où l'idée de faire supporter les travaux au futur délégataire de service public.

Et c'est là que le bât blesse. Notamment pour la CGT qui, si elle dit oui à la réhabilitation, dit non à la privatisation. « Que l'agglomération choisisse de s'investir et propose une



Un nouveau bassin de 25 m devrait être créé aux Bains.

vision globale de la gestion des piscines est intéressante. Mais cela n'impose en rien, bien au contraire, le recours à des opérateurs privés », souligne Hervé Basire, de la fédération CGT de l'éducation, de la recherche et de la culture.

De tels travaux supposent en effet une délégation de service public de longue durée, de 20 à 25 ans. La formation syndicale, par l'intermédiaire de son représentant dieppois, s'inquiète de cette longévité : « Quand une délégation est plus courte,

C'est d'ailleurs ce qui s'est passé aux Bains avec la société

la collectivité peut évaluer régulièrement ce qui se fait et choisir une autre société si, aux termes du contrat, elle n'a pas été satisfaite », explique Hervé Basire.

C'est d'ailleurs ce qui s'est passé aux Bains avec la société

Ellipse qui a remplacé Vert-Marine. « Mais dans le cas d'une délégation sur 20-25 ans avec des investissements lourds, il est évident que les sociétés voudront des contreparties. Quelles seront-elles ? Qui va supporter le coût de ces investissements ? », interroge Hervé Basire.

« Pas seulement les usagers en tout cas, loin de là, estime le représentant syndical. Allez faire un tour à Delaune ou à Coubertin, vous constaterez que ce sont des piscines utilisées majoritairement par les écoles. Ce sont donc les collectivités qui vont supporter au prix fort ces investissements, et derrière les collectivités, ce sont les contribuables au final ».

« Un moins disant pour les salariés »

Pour la CGT, aux côtés des contribuables, ce sont les salariés également qui vont supporter cette nouvelle organisation : « Les délégations qui se multiplient en France se traduisent partout par un moins disant pour les salariés concernant les rémunérations, le temps et les conditions de travail. Ce partenariat privé-public a

déjà fait des dégâts dans le domaine des transports, du stationnement ou de l'hôpital », confie Hervé Basire.

Les maîtres nageurs, eux, dépendent de la convention collective nationale du sport. « Or dans le cadre du complexe des Bains par exemple, sous prétexte qu'il propose des activités annexes qui n'ont rien à voir avec le sport, la tentation est grande pour le délégataire de vouloir appliquer une autre convention collective, moins avantageuse pour les salariés ».

Si tel était le cas, il assure qu'il « y a des risques sur le respect des qualifications indispensables en matière de sécurité et de qualité d'enseignement [...] Le service public n'est pas la préoccupation de ces sociétés : leur seule raison d'être est de faire du profit ».

Sur cette question de la condition des salariés, la CGT a interpellé l'agglo Dieppe-Maritime pour avoir une réponse. « Il nous a été dit que cela allait être étudié, ce n'est pas vraiment une réponse », estime Hervé Basire.

M. DS.
@coviadumaria

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016.

Des résultats bien en deçà des prévisions

La fin d'année 2016 a été marquée par la résiliation du contrat liant la Ville de Dieppe et Ellipse, le délégataire chargé de la gestion de la piscine des Bains (nommée à l'époque Le Carré). Les représentants de l'entreprise – qui employait 34 personnes au 31 décembre 2016 – estimaient perdre trop d'argent.

Les chiffres 2016 sont en effet éloquent : avec 180 000 entrées vendues, la fréquentation est en baisse de près de 7 % par rapport à 2015 et de près de 13 % par rapport à 2014. Tous les secteurs de l'établissement sont concernés : la vente d'entrées est en recul de 6,1 % pour l'espace aquatique, de 11 % pour l'espace forme et de 6,8 % pour le spa. Le nombre d'adhérents pour les abonnements divers (hors cours de natation) est tombé à 517, contre 636 fin 2015 et 757 fin 2014. La fréquentation des scolaires est également en chute de plus de 10 % (5 000 entrées contre 5 600 l'année précédente). L'espace des congrès, lui, plafonne à 52 jours d'occupation dans l'année. A l'arrivée, si les charges ont baissé de 0,8 %, les recettes, elles, ont chuté de 6,6 % par rapport à 2015.

Ainsi, malgré une contribution de la Ville rehaussée de près de 18 % (450 000 € en 2015, 530 000 € en 2016), le résultat annuel reste déficitaire, à hauteur de 137 000 €. Seule satisfaction, le succès confirmé du restaurant L'Ô 2 Mer, qui emploie de 12 à 23 salariés selon la saison.

Du mieux en 2017 ?

En janvier 2017, la délégation de service public a été confiée à Récréa qui vient de présenter son premier bilan à la collectivité jeudi 11 janvier 2018. Ses grandes lignes devraient être rendues publiques dans les jours à venir. Étienne Simon, directeur délégué des Bains, annonce d'ores et déjà des chiffres « encourageants ».

□ Pour ou contre

Une délégation ?

PATRICK BOULIER (AGGLO).

« Il faut répondre aux besoins »

Un investissement aussi lourd ne pourra pas se faire avec les seules collectivités, d'où le choix d'une délégation de service public, défendu par le président de l'agglomération Dieppe-Maritime Patrick Boulier le 3 octobre dernier.

« Il faut répondre aux besoins des enfants et des clubs sportifs tout en préservant les équilibres existants », avait-il justifié.

C'est la Ville de Dieppe et la commune d'Arques qui devraient engager un groupement de commandes pour des études de programmation ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'établir une délégation de service public. « Dieppe-Maritime participera au comité de pilo-



tage, ainsi que la commune de Saint-Aubin-sur-Scie qui accueille sur son territoire la piscine Auguste-Delaune », avait expliqué le président de l'Agglo.

HERVÉ BASIRE (CGT).

« Un processus dangereux »

Pour la CGT, le sport, le loisir ou la culture ne sont pas des activités comme les autres : « Notre formation syndicale est attachée à ce que les équipements liés à ces activités restent publics pour qu'ils profitent au plus grand nombre », explique Hervé Basire, qui affirme par ailleurs qu'« une délégation s'accompagne toujours d'une augmentation des tarifs. »

Il prévient : « Les sociétés privées amortissent bien au-delà des sommes engagées dans les emprunts et font des profits en se remboursant à long terme sur les collectivités. Celles-ci seront amenées à payer le prix fort ou à transférer la charge sur



l'utilisateur et le contribuable. Il est temps de stopper ce dangereux processus en substituant à ce projet celui d'une régie publique garante de l'intérêt collectif. »